

Commune de Mittelschaeffolsheim



Procès-verbal de la séance du 01 septembre 2023

Président de séance : M. Alain WACK, Maire

Secrétaire de séance : Mme Mélissa LAGEL, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 28 août 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Membres en exercice	15	
Présent(e)s	15	M. Alain WACK, Mme Laurette DIEBOLD, M. Didier GRUBER, Mme Martine CLAUDON, M. Hervé BORNERT, Mme Sophie DOLLINGER, M. Ludovic FISCHER, M. Fabien GINSS (<i>point 5 uniquement</i>), Mme Jessica GREGET, M. Mathieu KIEFFER, M. Nicolas LAUGEL, M. Denis LOTTMANN (<i>à partir du point 3</i>), M. Franck MEYER, M. Alexandre ROUYER, Mme Carmen SCHLEMMER.
Absent(e) excusé(e)	0	
Procurations(s)	0	

M. le Maire ouvre la séance à 20h08. Il salue et remercie les membres présents. Il constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour suivant est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2023
3. Désignation d'un représentant à la Commission de contrôle
4. Chasse communale : Résultats de la consultation
5. Aides sociales
6. Divers et communications

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, M. le Maire vous propose la candidature de : Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉSIGNE Mme Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2023

M. le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2023.

Mathieu KIEFFER signale une faute de frappe en page 2. Il faut lire 2024-2033 et non 2014-2033.

Cette modification sera appliquée avant publication du procès-verbal.

Aucune autre observation étant formulée,

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

ADOpte le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023

Adopté à l'unanimité.

3. ELECTIONS : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a entraîné, depuis le 1er janvier 2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes. Les commissions administratives ont été supprimées et des commissions de contrôle ont été créées. Les membres sont nommés pour une période de 3 ans ou en cas d'un renouvellement du Conseil Municipal.

Ces commissions de contrôle sont compétentes pour l'ensemble de la commune. Elles doivent se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.

Outre veiller à la régularité des listes électorales, les commissions sont chargées de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou radiation de personnes omises ou indûment inscrites.

Trois ans sont passés depuis les élections municipales, il convient donc de revoir cette liste.

Composition de la commission :

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département
- Un délégué de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

La désignation du conseiller municipal est à effectuer dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil prêts à participer aux travaux de la commission. Le cas échéant, c'est le conseiller le plus jeune qui est désigné.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Denis LOTTMANN rejoint la séance

Il convient ce jour de désigner un conseiller titulaire et un conseiller suppléant.

Composition de la Commission au 14 mars 2020 :

Conseiller municipal : Denis LOTTMANN Titulaire, Mathieu KIEFFER Suppléant

Représentant de l'administration : Nathalie DIESTEL

Représentant du Tribunal de Grande Instance : Jean-Marc MEYER.

Ordre du tableau (maire et adjoints supprimés) :

1. LOTTMANN Denis
2. KIEFFER Mathieu
3. ROUYER Alexandre
4. GREGET Jessica
5. MEYER Franck
6. BORNERT Hervé
7. DOLLINGER Sophie
8. FISCHER Ludovic
9. SCHLEMMER Carmen
10. LAUGEL Nicolas
11. GINSS Fabien

M. le Maire propose le rôle de membre titulaire à Denis LOTTMANN, celui-ci accepte.

M. le Maire propose le rôle de membre suppléant à Mathieu KIEFFER, celui-ci accepte.

Le Conseil Municipal en prend note.

4. CHASSE COMMUNALE : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

En application de l'article L 429-13 du Code de l'Environnement, les propriétaires de fonds situés sur le ban chassable de la commune ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Les propriétaires ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local.

Cette décision est valable durant toute la durée du bail de chasse 2024-2033.

	Nombre	%
Nombre de propriétaires concernés	119	100
Nombre de voix en faveur de l'abandon	91	76%
Nombre de voix en faveur de la répartition	7	6%
Absence de réponse = répartition	21	18%
80 voix (2/3) sont nécessaires pour valider l'abandon. Objectif atteint		
	Surface	%
Surface globale appartenant à ces propriétaires	214h 71a 24ca	100
Parcelles totalement en faveur de l'abandon	152h 58a 74ca	71%
Parcelles en faveur de la répartition	62h 12a 50ca	29%
143h 14a 16ca (2/3) sont nécessaires pour valider l'abandon. Objectif atteint		

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que tous les éléments nécessaires sont présents pour valider le choix des propriétaires fonciers qui est **d'abandonner le produit de la chasse communale à la Commune.**
- **DIT** que les résultats de cette consultation sont affichés à l'extérieur de la mairie dès ce jour et pour une durée de 10 jours

Adopté à l'unanimité : 14 voix POUR.

5. AIDES SOCIALES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

(NOTRé) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2015, actant le transfert du CCAS vers la Commune et la reprise des compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2016 d'intégrer le budget du CCAS vers la Commune,

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de décider de l'attribution de subventions facultatives par la Commune de Mittelschaeffolsheim ainsi que les montants et critères.

Il est proposé deux hypothèses :

20 % du montant de la demande avec un plafond à 200 € par demande

40 % du montant de la demande avec un plafond à 150 € par demande

Fabien GINSS rejoint la séance.

Discussions :

M. le Maire dit qu'il ne s'agit pas, aujourd'hui, de statuer sur un cas particulier mais sur une application générale.

Ludovic FISCHER demande si on peut déléguer cette compétence. M. le Maire lui répond qu'il est préférable que cette compétence reste communale afin que le Conseil puisse décider d'attribuer ou non. La première hypothèse paraît trop faible pour les conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de subventionner les demandes d'aides sociales à hauteur de 40 % du montant de la demande avec un plafond à 150 € par demande.
- **DÉCIDE** d'allouer un budget annuel de 1000 €.
- **FIXE les critères suivants** : Montant attribué à raison de une fois par famille et par an.

Sauf décision contraire du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nicolas LAUGEL et Denis LOTTMANN).

6. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a) Apéritif républicain du 14 juillet 2023

M. le Maire remercie les conseillers pour leur participation à l'organisation de l'apéritif républicain du 14 juillet. Il dit qu'il y avait une très bonne ambiance et que les habitants avaient plaisir à se revoir.

Le Conseil municipal en prend note.

Fabien GINSS quitte la séance.

b) Fête de Noël des enfants

Laurette DIEBOLD annonce que la Commission Sports, Loisirs, Animations s'est réunie afin de présélectionner des activités pour la fête des enfants 2023. Deux propositions ont été retenues :

- Un après-midi à la salle communale avec un goûter, des jeux de société et le passage du Saint Nicolas.
- Une sortie au Vaisseau de Strasbourg.

Les dates proposées seraient le 2 ou le 9 décembre 2023.

Laurette DIEBOLD ajoute une troisième proposition qu'elle a reçu ce jour : un atelier briques. Un intervenant viendrait avec ses briques de construction, adaptées à chaque âge. Les enfants pourront construire ensemble ou seuls différentes figures. Cela se déroulerait à la salle communale avec le goûter et le passage du Saint Nicolas.

Cette dernière proposition est retenue à la majorité. La date choisie est le samedi 2 décembre 2023.

c) Normands 2023

Didier GRUBER annonce que cette année, du 8 au 10 septembre 2023, la commune de Mittelschaeffolsheim organise l'accueil des Normands de la Commune de La Houblonnière dans le cadre du jumelage.

Il dicte le programme :

Vendredi 8 septembre : arrivée des normands début d'après-midi, pot d'accueil puis soirée libre dans les familles.

Samedi 9 septembre : visite du hangar à houblon de Fabien GINSS, repas au restaurant « la Tocante » à Vendenheim, visite du musée MM PARK à La Wantzenau, puis dîner-spectacle au Royal Palace à Kirrwiller.

Dimanche 10 septembre : matinée libre, repas à la salle communale (choucroute) départ des Normands début d'après-midi.

Le Conseil municipal en prend note.

d) Atelier sur le cerveau

Les ateliers « cerveau » (destinés aux 60 ans et +) organisé par Brain'up débiteront lundi 11 septembre 2023. Le nombre de places est limité à 17 personnes.

A ce jour il y a 11 inscrits.

Le Conseil municipal en prend note.

e) Ateliers numériques

Les prochains vendredis après-midi seront dédiés à la découverte du numérique.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau nous met à disposition un conseiller numérique, Hugo DESMETZ, afin qu'il puisse aider les habitants à utiliser le matériel informatique, à naviguer sur Internet, à maîtriser les démarches en lignes, créer et gérer une adresse mail ...

Bien que les flyers aient été distribués début août dans les boîtes aux lettres, les conseillers municipaux sont priés de relayer l'information autour d'eux.

Le Conseil municipal en prend note.

M. le Maire demande si d'autres points ont besoin d'être abordés :

- Carmen SCHLEMMER demande s'il est possible d'avoir un bilan de consommation des éclairages publics depuis la décision de les éteindre une partie de la nuit. M. le Maire dit qu'une assemblée des conseils municipaux de la CAH a lieu le mercredi 4 octobre à 19h à Brumath et qu'il serait intéressant qu'elle y pose cette question.

- Denis LOTTMANN demande si lors de travaux qui comportent la réalisation d'une tranchée, il est prévu d'installer un ou des fourreaux supplémentaires afin d'éviter d'ouvrir la route plusieurs fois.

M. le Maire lui répond que cela est censé être vu par la Commission Voirie Intercommunale.

- M. le Maire dit qu'il a rendez-vous lundi 4 septembre avec Yoann VERON de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au sujet de la mise en place de feux rouges rue de Mittelhausen.

- Concernant les illuminations de Noël, cette année elles seront installées à l'identiques des années précédentes (l'année 2022 était différente suite à la mise en place des horaires d'extinction).

- Ludovic FISCHER souhaiterait avoir des nouvelles du projet voirie rue de Rumersheim. M. le Maire lui répond que Karol KITT ayant changé de service, c'est Farid KADDOUR qui reprend ces missions et que c'est en cours.

- M. le Maire informe l'Assemblée que Mélissa LAGEL, la secrétaire de mairie, est en formation lundi 4 et mardi 5 septembre.

- Denis LOTTMANN souhaite avoir des nouvelles concernant le saule qui est tombé sur la clôture d'un habitant rue des Roseaux. M. le Maire répond qu'un expert est passé, le dossier est dans les mains des assurances. Concernant les saules, il ajoute qu'ils ont besoin d'être élagués et qu'ils seront coupés s'ils sont creux.

- Didier GRUBER informe qu'il a été en contact avec le garde forestier au sujet du bilan de santé de notre séquoia géant au cimetière. Le garde forestier est en retraite et sa successeur a commencé aujourd'hui. Il prendra son attache rapidement.

- Ludovic FISCHER dit que les retours qu'il a au sujet des plantations du village se sont améliorés.

- Concernant les travaux de construction d'une maison individuelle à côté du 2a rue Principale, Ludovic FISCHER demande si l'entrée par la rue Principale a finalement été accordée. M. le Maire lui répond que l'entrée devait se faire hors de l'emprise de l'écluse, ceci étant le cas, le permis a été accordé.

- M. le Maire informe que le marché public pour les projets est en cours et que le dépôt des candidatures se terminera le 11 septembre à 12h. Une séance du conseil municipal est prévue le jeudi 28 septembre afin, entre autres, de désigner les candidats retenus.

Les points ayant tous été abordés, M. le Maire met fin la séance à 22H15.

Signatures :

Le Maire :
Alain WACK

La secrétaire de séance :
Mélissa LAGEL